



Demande de brevet déposée pour la Suisse et le Liechtenstein
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

⑫ **FASCICULE DE LA DEMANDE** A3

⑳ Numéro de la demande: 3257/90

㉒ Date de dépôt: 10.10.1990

㉔ Demande publiée le: 14.08.1992

㉖ Fascicule de la demande
publiée le: 14.08.1992

㉗ Requéran(t)s:
Dr. Claude F. Rausis, Sion

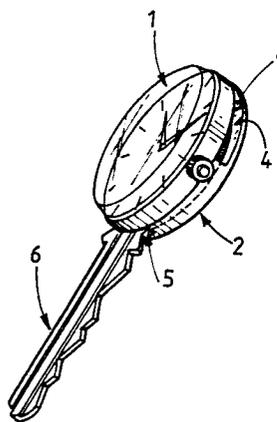
㉘ Inventeur(s):
Rausis, Claude F., Dr., Sion

㉚ Mandataire:
Micheli & Cie, ingénieurs-conseils, Thônex
(Genève)

㉞ Rapport de recherche au verso

㉟ **Montre, et ensemble comportant cette montre et un support interchangeable.**

㊱ Elle comporte une boîte (1) et des moyens de fixation (4, 5) de cette boîte à un support (6). Ces moyens de fixation sont constitués par une fente (5, 7) traversante située dans le fond (2) de ladite boîte (1) et parallèlement au plan de celle-ci. L'ouverture (7) de l'entrée de la fente étant supérieure à l'ouverture (5) de sortie de celle-ci.





Bundesamt für geistiges Eigentum
Office fédéral de la propriété intellectuelle
Ufficio federale della proprietà intellettuale

RAPPORT DE RECHERCHE

Demande de brevet N°:

CH 325790

HO 15729

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée
Y	DE-C-3832614 (IWC INTERNATIONAL WATCH CO. AG.) * colonne 2, lignes 25 - 66; figures 1-4 *	1
A	---	4, 6, 8
Y	FR-A-592642 (ZENI) * figure 1 *	1
A	FR-A-2093054 (GRIVAUD) * page 3, lignes 6 - 13; figure 6 *	1, 4, 6, 9, 10
A	US-A-2166687 (KEHL) * page 6, colonne de droite, lignes 11 - 34; figure 8 *	1, 3, 5, 9, 12
A	CH-A-322332 (FABRIQUE D'HORLOGERIE DE ST-BLAISE S.A.) * figures *	7, 12
A	US-A-2924364 (RAGUSE) * figure 4 *	1, 2
A	FR-A-801456 (FOIN) * page 1, ligne 64 - page 2, ligne 3; figures 3, 4 *	1, 4, 6, 7, 9, 11
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		G04B A44C
Date d'achèvement de la recherche		Examineur OEB
07 MAI 1991		
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant		

Description

La présente invention se rapporte à une montre comportant une boîte et des moyens de fixation de cette boîte à un support, ainsi qu'à un ensemble comportant une telle montre et un support interchangeable.

La plupart des boîtes de montres comportent des moyens de fixation à un bracelet. Par contre, ces moyens de fixation ne permettent pas de fixer la boîte de montre à un autre type de support. Le but de l'invention consiste donc en une montre qui puisse être fixée sur des supports de types différents, plus particulièrement à un bracelet d'une part et à une clé d'autre part.

Ainsi, la montre premier objet de l'invention présente les caractéristiques définies dans la revendication 1.

Un second objet de l'invention consiste en un ensemble comportant une montre selon l'invention et un support interchangeable, qui peut être soit un bracelet comme défini dans la revendication 10, soit une clé comme défini dans la revendication 12.

Le dessin annexé illustre schématiquement et à titre d'exemple l'invention.

La fig. 1 en est une vue en perspective d'une forme d'exécution d'un ensemble comportant une montre avec une clé comme support.

La fig. 2 est une vue de dessous de l'ensemble montre-clé de la fig. 1, dans laquelle la clé est illustrée dans sa position de service, et en traits mixtes, dans une position intermédiaire de mise en position hors-service ou d'introduction.

La fig. 3 est une vue partielle perspective d'une réalisation d'un bracelet destiné à servir de support interchangeable à la montre selon l'invention.

Comme représentée sur les fig. 1 et 2, la forme d'exécution de la montre selon l'invention est constituée d'une montre 1 de n'importe quel type connu qui présente toutefois en plus un fond ou compartiment complémentaire 2. Ce compartiment complémentaire définit un espace vide interne 3 accessible par deux fentes 4, 5 pratiquées l'une en face de l'autre. Une première de ces fentes 4 présente une grande ouverture angulaire, ici légèrement inférieure à 180°, alors que la seconde fente 5 est d'une ouverture angulaire beaucoup plus petite.

Le compartiment complémentaire 2, définissant le logement interne 3, peut être venu de fabrication avec la boîte de montre 1, ou bien rapporté sur celle-ci par exemple par soudage, collage ou toute autre technique appropriée.

L'ensemble original illustré sur les fig. 1 et 2 comporte une montre 1, 2 selon l'invention et un support interchangeable constitué par une clé 6. Pour la mise en position de service de cette clé 6, il suffit d'introduire la portion effilée fonctionnelle 6b de celle-ci à travers la fente 5 de faible ouverture angulaire, jusqu'à ce que la tête 6a de la clé de largeur supérieure vienne en butée contre les parois internes de cette fente 5.

Dans cette position de service, la tête 6a de la clé est complètement à l'intérieur de l'espace 3 du

compartiment 2 et la portion effilée fonctionnelle 6b dirigée radialement à l'extérieur de la montre 1. L'ensemble ainsi formé peut donc être manipulé comme une clé normale et servir à fournir l'heure à son utilisateur.

Le maintien en position de service de la montre 1, 2 sur le support-clé 6 peut être assuré de différentes manières. Dans l'exemple illustré, trois petits tétons 7 sont prévus à l'entrée de la fente 4 à large ouverture angulaire, qui servent d'arrêts élastiques empêchant que la clé ne ressorte involontairement de sa position de service. Il est également possible de munir tout ou parois des parties internes de l'espace vide 3 d'un revêtement qui empêche le glissement de la clé 6. Dans le cas d'une boîte de montre réalisée en un matériau plastique, le maintien en position peut ainsi être obtenu par l'élasticité des bords de la fente 4 à grande ouverture angulaire, lorsque cette ouverture est très légèrement inférieure à la largeur maximale de la tête 6a de la clé et que celle-ci doit par conséquent être introduite à frottement doux dans le logement 3.

Lorsque l'utilisateur souhaite porter la montre selon l'invention de manière habituelle, c'est-à-dire comme une montre-bracelet ordinaire, il suffit alors de remplacer le support constitué par la clé 6 par un support d'un type différent, à savoir un bracelet. Un tel bracelet 8 est représenté à titre d'exemple sur la fig. 3. Il se distingue des bracelets connus par la présence dans sa portion médiane d'un élargissement 9 dont la forme correspond ici approximativement à celle du logement 3 de la boîte de montre 2. L'élargissement 9 peut selon une variante ne pas être de la même forme que ledit logement 3. Toutefois, il est nécessaire qu'il présente au moins une portion d'élargissement de manière à créer un épaulement 9' servant de butée, en position de service, contre la fente 5 de petite ouverture angulaire.

La forme d'exécution du bracelet 8 représentée sur la fig. 3 présente encore un orifice 10 destiné à coopérer en position de service avec le téton central 7 prévu dans la fente 4, de manière à assurer le maintien en position de la montre 1, 2 sur le bracelet 8.

Revendications

1. Montre comportant une boîte et des moyens de fixation de cette boîte à un support, caractérisé par le fait que les moyens de fixation sont constitués par une fente traversante située dans le fond de ladite boîte et parallèlement au plan de celle-ci, l'ouverture de l'entrée de la fente est au moins égale à la plus grande largeur du support tandis que l'ouverture de sortie de la fente est plus petite, d'une dimension comprise entre la largeur minimum et la largeur maximum du support, l'épaisseur de cette fente correspondant à celle du support.

2. Montre selon la revendication 1, caractérisée par le fait que l'angle d'ouverture maximum de l'entrée de la fente traversante est d'environ 180°.

3. Montre selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisée par le fait que la fente traversante est pratiquée dans un compartiment supplémentaire disposé au-dessous du fond de la boîte

de montre, et qu'elle forme un logement à l'intérieur de celui-ci.

4. Montre selon la revendication 3, caractérisé par le fait que le compartiment supplémentaire est venu d'une pièce de fabrication avec ladite boîte de montre. 5

5. Montre selon la revendication 3, caractérisée par le fait que le compartiment supplémentaire est rapporté dessous ladite boîte de montre.

6. Montre selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisée par le fait que la fente traversante comporte des moyens d'arrêts destinés à retenir le support en position de service. 10

7. Montre selon la revendication 6, caractérisée par le fait que les moyens d'arrêt sont des tétons disposés à proximité de l'entrée de la fente traversante. 15

8. Montre selon la revendication 6, caractérisée par le fait que les moyens d'arrêt sont constitués par un revêtement anti-glissement dont est revêtue au moins une partie des parois internes de la fente traversante. 20

9. Ensemble comportant une montre selon la revendication 1 et un support, caractérisé par le fait que ledit support est disposé en position de service dans la fente traversante, de telle sorte qu'une portion dudit support soit en butée contre l'ouverture de sortie de la fente. 25

10. Ensemble selon la revendication 9, caractérisé par le fait que le support est un bracelet présentant dans sa partie médiane au moins un élargissement dont les dimensions sont telles qu'il vienne en butée, lorsque le bracelet est en position de service dans la fente traversante, contre l'ouverture de sortie de celle-ci. 30

11. Ensemble selon la revendication 9, comportant une montre selon la revendication 7, caractérisé par le fait que le bracelet comporte au moins un orifice destiné à coopérer, en position de service, avec au moins un téton de retenue que présente la fente traversante. 35

12. Ensemble selon la revendication 9, caractérisé par le fait que le support est une clé présentant une partie effilée fonctionnelle et une tête, cette clé étant disposée en position de service dans ladite fente traversante de telle sorte que la partie effilée fonctionnelle de la clé soit dirigée radialement à l'extérieur de l'ouverture de sortie de la fente, et que la tête de la clé soit en butée à l'intérieur de la fente contre l'ouverture de sortie de celle-ci. 40

55

60

65

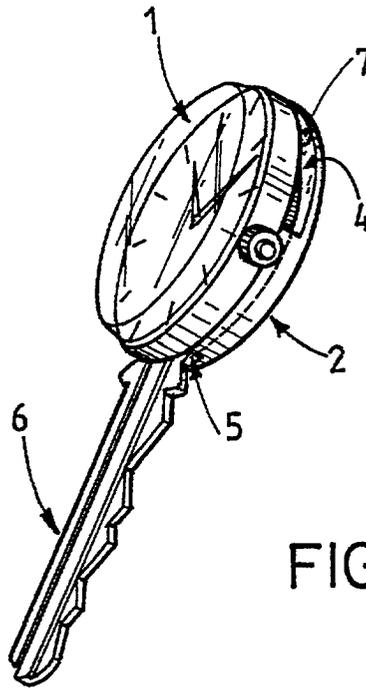


FIG. 1

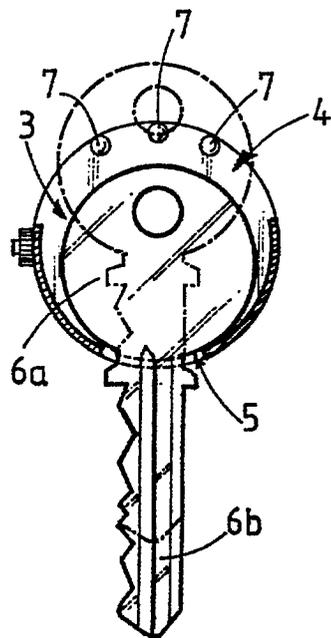


FIG. 2

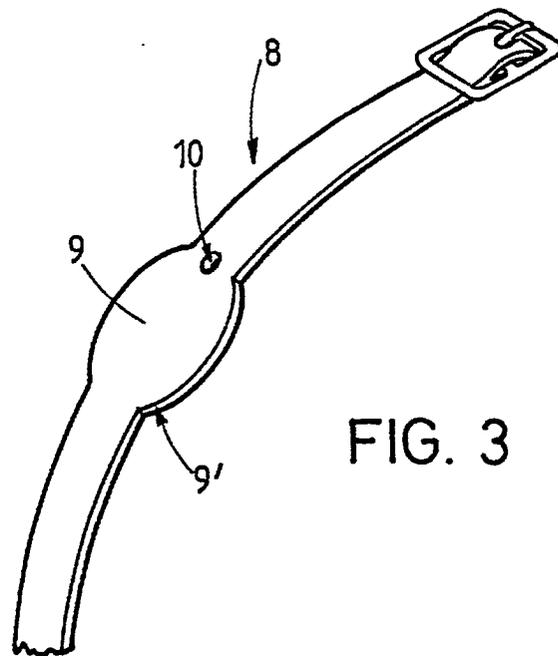


FIG. 3